



Utilisation abusive d'une procuration

Par **jessbos**, le **22/10/2009** à **14:37**

Bonjour,

Ma famille et moi aimerions connaître ce que nous pourrions faire en cas d'utilisation abusive d'une procuration ?

je tiens à préciser que nous possédons des preuves obtenues auprès de la banque qui par ailleurs se posent également des questions par rapport au retrait de la personne qui possédait cette procuration.

de plus cette personne a profité d'effectuer un crédit à la consommation au nom de la personne pour laquelle elle avait procuration en notant de fausses déclarations de revenus et en signant à sa place signature qui a bien été identifiée par les gendarmes et le juge du dossier de surendettements comme étant grossièrement fausse.

les gendarmes de notre commune nous ont dit que l'on ne pouvait rien faire au sujet de la procuration mais qu'ils existaient sûrement autre chose mais nous ne savons vraiment plus quoi faire pour aider la personne concernée qui a 67 ans et qui est alitée et la voir pleurer jour après jour nous ne pouvons plus la voir dans cet état.

je vous remercie d'avance pour vos réponses